

**A\_2022\_19**  
**ARRETE DE MISE EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE A PLEIN  
TRAITEMENT DE Mme PEQUEUR Bénédicte**

**ARRETE DE MISE EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE  
A PLEIN TRAITEMENT DE Mme PEQUEUR Bénédicte,  
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe**  
\* \* \* \* \*

Le Maire d'Aussac-Vadalle,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 (notamment art. 115) ;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le certificat médical (initial) en date du 07 mars 2022 ;
- Considérant que pour la période des douze mois précédant cet arrêt de travail, Mme PEQUEUR Bénédicte a bénéficié de 13 jours de congé de maladie rémunérés à plein traitement ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Mme PEQUEUR Bénédicte est placée en congé de maladie ordinaire à plein traitement du 07 au 11 mars 2022.

**ARTICLE 2 :** Mme PEQUEUR Bénédicte continuera de percevoir l'intégralité de son traitement pendant la période d'arrêt de travail, à l'exception du premier jour de ce congé qui sera non rémunéré.

**ARTICLE 3 :** La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- Monsieur le Comptable de la collectivité.

Fait à AUSSAC-VADALLE, le 10 mars 2022

Le Maire,  
Gérard LIOT



Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois à compter de  
la présente notification.

Notifié le ...  
Signature de l'agent :